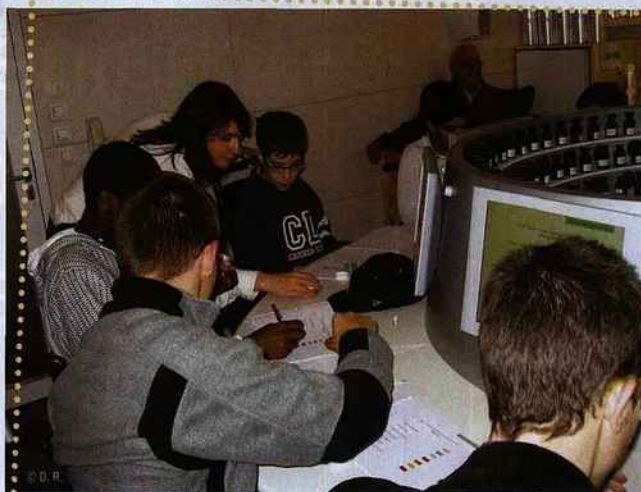


DOSSIER ALTERNANCE

ARPEJEH

Le chaînon manquant



Trait d'union entre l'Éducation nationale et les employeurs, l'association Arpejeh promeut l'emploi et la formation des personnes handicapées par l'information sur les métiers, l'organisation de stages en entreprises et des parcours diplômants.

« La loi impose aux entreprises et aux administrations d'employer 6 % de travailleurs handicapés, mais il manque des candidats qualifiés – 83 % des personnes en situation de handicap n'ont qu'un niveau CAP. Que faire pour y remédier ? » C'est autour de cette idée exprimée par Boris Bertin (photo), délégué général de l'association "Accompagner

la réalisation des projets d'études de jeunes élèves et étudiants handicapés" (Arpejeh, créée en 2008), que se sont engagés une cinquantaine d'entreprises de tous secteurs ainsi que des établissements publics

et des collectivités locales.

« Un grand nombre de personnes ont acquis un handicap au cours de leur vie, notamment à cause d'accidents du travail ou de maladies professionnelles. Or les métiers les plus susceptibles d'engendrer un handicap sont souvent les moins qualifiés », rappelle Boris Bertin. De leur côté, les élèves en situation de handicap (majoritairement nés avec ce handicap) ont quatre fois moins de chances d'accéder à l'enseignement supérieur qu'un élève sans handicap.



Stage de fin de 3^e pour tous

Pour remédier à cette situation, l'Arpejeh organise des ateliers de découverte des métiers pour des élèves de la troisième à la terminale, quel que soit leur handicap : un forum au sein duquel, durant une demi-journée, des professionnels de différents métiers répondent aux questions des jeunes. L'association propose aussi des "explorations de métiers insolites" dans des entreprises partenaires. Mais son cheval de bataille, c'est un stage de cinq jours que tout élève se doit d'effectuer en classe de troisième.

À l'heure actuelle, seuls un tiers des collégiens en situation de handicap en trouvent un. « Les gens imaginent que cela va être trop compliqué de prendre un stagiaire handicapé, qu'ils vont perdre du temps. Au contraire, cela élimine pas mal d'idées reçues et resserre les liens entre collègues. Et pour le jeune, ce premier pas est décisif », explique Boris Bertin. Un stage de découverte qui se passe bien peut donner lieu à un stage plus long, à une formation en alternance et enfin, peut-être, à une embauche. » Son association milite pour que ces stages d'observation (35 heures) entrent dans le calcul des 6 % de travailleurs handicapés, ce qui inciterait un plus grand nombre d'entreprises à participer.

216 contrats en alternance favorisés

L'Arpejeh aide aussi les élèves handicapés à obtenir des stages au cours de la préparation au bac pro, au BTS et en fin d'études (deux semaines à six mois), ainsi que des contrats en alternance grâce à son réseau de partenaires (Air France, L'Oréal, ERDF, Véolia, BNP Paribas, la Ville de Lyon, France Télévisions, PMU, Accor, Renault, Bouygues Télécom...). Elle leur trouve des parrains et organise des ateliers de simulation d'entretiens de recrutement. À ce jour, plus de 2 700 jeunes ont profité d'une action Arpejeh, et environ 8 % d'entre eux ont signé un contrat d'alternance, soit 216 personnes. « Il est indispensable de répondre aux besoins des jeunes pour ce type de formation, mais il faut que ce soit l'engagement social et le désir d'accompagner au sens d'un compagnonnage, qui incitent les entreprises, et non les aides financières », conclut Boris Bertin. Ces dernières ne constituent plus le seul critère désormais, assure-t-on à l'Agefiph. Espérons donc que le taux d'emploi des personnes handicapées s'en trouvera amélioré...

■ Gaëlle Desportes